

PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF DE CONSTAT

L'an mil neuf cent cinquante six le septième jour du mois de novembre

Nous, CURVRES Corneilis, Agent Territorial en territoire de Ruhengeri.

A la requête de Monsieur KASIMU, chauffeur au service du sieur Dhanani Juma, commerçant à Ruhengeri et détenteur du permis de conduire n° 13 délivré à Ruhengeri le 8 janvier 1956.

Avons constaté les dégats énumérés ci-après au camion Ford 13132

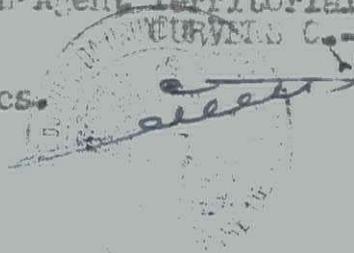
- garde-boue avant gauche abîmée
- Clignoteur avant gauche abîmé
- Pare-choc plié à l'avant droit
- Calendre abîmé.

Le comparant nous a déclaré que ces dommages sont la suite d'une collision qu'il a eu le 6 novembre 1956 sur la route de Katumba-Ruhengeri et à 35 km de cette dernière localité avec un camion de l'U.M. - H.K. à Ruhengeri.

Nous avons dressé de ce qui précède le présent Procès-Verbal au jour, mois et an que dessus.

L'Agent Territorial

Dont coût: Quatre-vingt francs.



Quitt. 931/0905/D

du 7/11/56

*[Handwritten signature]*

